



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN  
  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTEMBRE

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 15 septembre 2020

**N°149/09/2020 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE MUSEE INGRES  
BOURDELLE ET LE MUSEE SOULAGES DE RODEZ**

*L'an deux mille vingt, le mardi 15 septembre à 17h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle des fêtes du marché gare, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 09 septembre 2020.*

**Présents** : 44

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Axel DE LABRIOLLE, Marie-Claude BERLY, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Philippe BECADE, Clarisse HEULLAND, Claude JEAN, Véronique LAGARRIGUE, Daniel BORY, Pauline FORESTIE, Khalid LAABID, Nadia CHEKLIT, Jean-Pierre FOISSAC, Sabine SI BELKACEM-COMDAMINES, Jean Martial DEJEAN, Nadine BON, Philippe FASAN, Muriel GIANOLA, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Marie-Agnès DETAILLEUR, Gérard CATALA, Bernard BOUTON, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Anne-Marie GRIMAL, Sophie LARAN, Fabrice MIEULET, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Arnaud MOURGUES, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, Solal GEA, Michel CAPPELLETTI, Rodolphe PORTOLES, Stéphane GONZALEZ, Jacques ZAMUNER, Arnaud HILION, Laetitia DESGUERS, Lucie FOURNEL

**Représentés** : 5

Mesdames, Messieurs Mathieu PERGET à Jean-François GARRIGUES, Jeannine MEIGNAN à Rodolphe PORTOLES, Olivier FOURNET à Arnaud HILION, Sandrine LAGARDE à Jacques ZAMUNER, Andréa CARO à Laetitia DESGUERS

**Monsieur Philippe BECADE donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Le Musée Ingres Bourdelle et le Musée Soulages Rodez proposent des collections et des expositions qui attirent un large public, composé d'amateurs d'art, d'habitants de la région et de vacanciers. Forts d'une proximité géographique et d'un rayonnement international, ils ont décidé d'établir un partenariat afin d'inciter leurs publics respectifs à se rendre dans l'un et l'autre Musée.

Grâce à cette mise en réseau, ce partenariat répond également à l'une des missions des musées, énoncées dans la « Loi Musées » qui est de toucher le public le plus large possible.

La convention de partenariat définit les modalités de ce partenariat. Plus particulièrement, les visiteurs du Musée Soulages auront la possibilité, pendant un an, de visiter le Musée Ingres Bourdelle à tarif réduit (soit 4 € au lieu de 8 €), et inversement (soit 7 euros au lieu de 11 euros au Musée Soulages).

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- modifier la grille tarifaire du musée pour prendre en compte ces tarifs,
- autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec le Musée Soulages Rodez.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**18 SEP. 2020**

De sa publication et/ou affichage le :

**18 SEP. 2020**

Pour certifié conforme,

Montauban, le 15 septembre 2020

Le Maire,

Brigitte BAREGES

